



# COMMUNIQUÉ

Le Conseil académique de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar s'est réuni en visioconférence ce mardi 02 décembre 2025, sous la présidence du Recteur, Professeur Alioune Badara KANDJI. Examinant l'unique point inscrit à l'ordre du jour et consacré à la situation sécuritaire, le Conseil a relevé des incidents qui ont compromis la sécurité des personnes, porté atteinte aux biens publics comme privés et menacé le bon fonctionnement de l'Administration, des activités d'enseignement et de recherche.

Face à cette situation, le Conseil académique autorise le Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar à requérir le concours des Forces de l'Ordre afin d'assurer, sur le campus pédagogique, la sécurité des personnes, la protection des biens et la continuité des activités pédagogiques et scientifiques.

Cette mesure, strictement encadrée par les articles 4, 5 et 6 de la loi n°94-79 du 24 novembre 1994 relative aux franchises et aux libertés universitaires, vise exclusivement à :

- préserver l'intégrité physique des étudiants, enseignants, chercheurs et personnel administratif, technique et de service (PATS) ;
- protéger le patrimoine universitaire ;
- garantir un climat académique stable, indispensable à l'accomplissement des missions de formation, de recherche et de service à la communauté.

Le Conseil académique réaffirme son attachement aux valeurs républicaines, au respect du droit, au dialogue et à la préservation d'un espace universitaire sécurisé et apaisé.

Le Conseil invite, enfin, l'ensemble des acteurs à garder la sérénité pour un bon déroulement des activités universitaires et un fonctionnement normal des services de l'Administration.

**LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

**Blvd Martin Luther King -BP: 5005  
Dakar-Fann**

- Email : [rectorat@ucad.edu.sn](mailto:rectorat@ucad.edu.sn)

- [www.ucad.edu.sn](http://www.ucad.edu.sn)